

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 27 mars 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
21 mars 2025

Transmission en Préfecture
28 mars 2025

Date de publication
28 mars 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER

Procurations :

M. Christophe OLIVE à M. Bruno CHACORNAC
Mme Isabelle PERAL à Mme Maria DA SILVA MARTINS

Absents :

Mme Julie DELTOUR
M. François HENRIQUET

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°20/2025	[CULTURE] Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'évolution du réseau graines de culture(s).
---	---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que le réseau des médiathèques est reconnu d'intérêt communautaire,

En 2017, la Communauté de communes Pévèle Carembault a élaboré convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des membres du réseau « Graines de Culture(s) ».

En 2021 et 2022, les communes d'Orchies et d'Attiches ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit "3 étoiles", il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec **17 voix pour** :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat pour le réseau « Graines de Culture(s) ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

